

*Direction générale  
de l'aviation civile*

**Décision n° 41 DA/INFRA du 26 avril 2002 portant délégation de signature par intérim pour l'engagement et la liquidation des dépenses de l'Etat effectuées au plan local**

NOR : *EQUA0210084S*

L'ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service technique des bases aériennes,  
Vu la décision n° 321 STBA /DIR du 10 septembre 2001 et notamment son article 3 portant délégation de signature à M. Brakni (Robert), TSEEAC, chef de la division infrastructure et équipements du département administratif responsable de l'unité comptable DA/2,

Sur proposition de M. le chef du département administratif,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature par intérim est donnée à M. Benayoun (Gilbert) chef de la subdivision des moyens généraux du département administratif,

A l'effet de signer dans le cadre des attributions et compétences de M. Brakni (Robert) et pendant son absence du 25 avril 2002 au 21 mai 2002 inclus :

- les pièces de constatation de service fait ;
- les pièces de liquidation de toute nature ;
- les propositions de mandatement ;
- les propositions d'engagements juridiques matérialisés par les contrats et leurs avenants et les bons ou lettres de commandes dans le cadre des marchés passés sans formalités prévus à l'article 28 du code des marchés publics ;
- les bons de commande émis en exécution d'un autre type de marché public dans la limite de 20 000 euros HT.

Article 2

La présente décision sera notifiée à l'agent comptable du budget annexe de l'aviation civile.

Elle prend effet à compter de sa publication au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

*L'ingénieur en chef  
des ponts et chaussées,  
Chef du service  
technique  
des bases aériennes,  
L.-M. Sanche*